

Publié le 8 février 2010

Biomasse : Les Sem se distinguent

Deux sociétés d'économie mixte ont été sélectionnées par l'État dans le cadre de l'appel à projets « Biomasse 3 » lancé en janvier 2009. Un solide coup de pouce pour ce mode de production d'énergie renouvelable que veut développer UEM à Metz (Moselle) et la Sotraval à Brest (Finistère).



Dans une logique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables, l'État a décidé de soutenir deux projets défendus par des sociétés d'économie mixte. [UEM](#) (Metz) et la [Sotraval](#) (Finistère) comptent parmi les 32 dossiers retenus parmi 106 candidatures dans le cadre de l'appel d'offres « Biomasse 3 » lancé en janvier 2009. Une importante reconnaissance pour ces Sem qui ont fait du développement durable l'un de leur cheval de bataille.

Les trois principaux critères de sélection ont porté sur la qualité des projets, leur efficacité énergétique et leur mode d'approvisionnement. Les deux futures unités bénéficieront d'un intéressant tarif d'achat par EDF de l'électricité produite qui est passé au 1er janvier 2010 de 6,4 c€/kWh à 12,5 c€/kWh (auquel s'ajoute une prime d'efficacité énergétique pouvant aller jusqu'à 5 c€/kWh). Une aubaine pour la Bretagne qui manque encore cruellement de structures de production d'énergie. Dépendante du reste de l'hexagone, elle a encore frôlé plusieurs fois cet hiver la pénurie lors des vagues de froid qui ont frappé la France.

A Brest, la Sotraval, société d'économie mixte gestionnaire de l'usine d'incinération du Sprenot, va pouvoir ainsi créer une chaufferie à bois particulièrement performante. « Ce projet permettra de quadrupler la production d'électricité qui passera de 12 000 mégawatts/h à 48 300 mégawatts/h et augmentera également de 50 % la production d'énergie thermique », explique Vincent Le Jeune,

directeur des opérations à la Sotraval. Alimentée par 71 000 tonnes par an de déchets verts et de bois forestiers, la nouvelle unité dite de cogénération produira simultanément de la chaleur et de l'électricité à partir de biomasse. La chaleur produite par une chaudière d'une puissance thermique estimée de 20 MW sera achetée par Brest Métropole Océane (BMO) ou son concessionnaire à un prix de 40 euros le mégawatt/h. L'électricité sera elle vendue à EDF avec une garantie de prix de rachat pendant 20 ans. Investissement : environ 25 M€.

En Moselle, dans le Nord-Est de la France, l'heure est également à la satisfaction. Le soutien de l'Etat au projet d'UEM récompense un important travail. « Nous savions que notre projet serait bien placé, car il est l'un des meilleurs en termes de rendement énergétique », confie Michel Wannemacher, directeur technique de la Sem, ancienne régie d'électricité de la ville de Metz. Dès l'an prochain, UEM devrait commencer la construction de cette centrale à biomasse sur le site de Chambière, à proximité de son générateur à charbon. Également alimentée en déchets forestiers, elle permettra la production de chauffage urbain grâce à une chaudière d'une puissance thermique de 35 à 45 MW, et, par cogénération, d'électricité avec une puissance de 7 à 9 MWe. Investissement : environ 45 M€.

Par Marie-Anne RAMAZZINA